



VIGNEULLES INFOS

BULLETIN MUNICIPAL - janvier 2014

Tél : 03.83.75.85.08

Fax : 03.83.75.85.72

email : mairie.vigneulles@gmail.com



Un brocard à l'affût, juin 2013.

(avec l'aimable autorisation de Teddy Bracard)

ÉDITORIAL

L'année 2013 se termine avec son lot de satisfactions, de joies mais aussi d'inquiétudes.

Mais 2014 s'ouvre avec un sourire printanier, si on observe la météo.

Ce bulletin d'information sera le dernier du mandat que vous nous avez confié, alors permettez-moi de remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré à mes côtés pour tenter de vous rendre la vie plus agréable, dans notre charmant village.

Ce sont bien sûr, les conseillers municipaux mais aussi mes deux secrétaires toujours disponibles et accueillantes. Et vous, chers habitants avec qui j'ai toujours eu des échanges constructifs et sincères pendant ces 6 années.

Vous découvrirez, en tournant les pages de ce journal les derniers travaux réalisés en 2013 et les pistes possibles pour ceux qui auront en charge la gestion communale après les élections du 23 et du 30 Mars 2014. Election, qui, si l'on se réfère aux sondages, a beaucoup d'importance dans notre vie quotidienne, presqu'autant que celle du Président de la République... ! Vous y êtes très attachés.

A cette échéance électorale suivra celle du Parlement Européen le 25 Mai 2014 qui paraît plus éloignée de nos préoccupations et qui pourtant trace à moyen et long terme les règles de notre société.

Pour conclure cet édito, un sujet qui concerne principalement les jeunes parents, c'est la réforme des rythmes scolaires qui a fait débat pendant un an, tant au niveau national que local.

Notre syndicat intercommunal scolaire a décidé d'attendre la rentrée 2014 pour mettre en application cette réforme. L'ensemble des acteurs (enseignants, associations de parents d'élèves, élus, associations sportives et culturelles) travaillent ensemble pour réussir la rentrée de septembre.

Cette réforme aura bien sûr une incidence financière, à laquelle il faudra ajouter celle du désengagement progressif du Conseil Général, au terme de 3 ans, sur la prise en charge du transport scolaire, aller et retour du midi.

Ces 2 évolutions ne seront pas neutres dans les futurs budgets communaux.

Les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous adresser leurs meilleurs vœux, pour une année à venir faite de projets et de partage, de succès et d'amitié.

A vous et à vos proches une très bonne année 2014

Philippe DANIEL

TRAVAUX EN COURS ET REALISÉS

Projets en cours

➤ Mise aux normes de l'assainissement communal : phases des études préliminaires et de l'avant-projet sommaire (juin 2013 - décembre 2014)

Assistée en tant que maître d'ouvrage par le conseil général avec lequel elle a signé une convention, la commune s'est engagée dans le processus de maîtrise d'œuvre.

À cet effet, par délibération du 6 avril 2013, elle s'est attachée, pour un montant de 24 162 euros hors taxes (neuf offres examinées selon les règles d'un marché à public à procédure adaptée), les services d'un maître d'œuvre en vue de faire réaliser les travaux. Ce maître d'œuvre est l'Agence Nord Est de la société d'ingénierie G2C, filiale du Groupe Alstéreo.

Depuis cette date, plusieurs réunions ont permis de faire le point sur l'avancée de ce dossier :

- réunion de démarrage le 7 juin 2013,
- présentation des premiers résultats des études préliminaires le 6 septembre 2013,
- présentation d'éléments d'avant-projet le 5 novembre 2013.

L'agence de l'eau Rhin – Meuse a exigé des études complémentaires sur deux points :

- diagnostic de l'état physique des milieux récepteurs des rejets du système d'assainissement (hydromorphologie du ruisseau le Breuillot et de son affluent le Béhard depuis la source de chacun d'eux jusqu'au confluent du Breuillot et de la Meurthe) : effectuées sur le terrain par le bureau d'études Fluvialis en novembre 2013,
- investigations géotechniques afin d'évaluer la possibilité de réemployer les sols en place en remblais de tranchée lors des travaux : équipe de deux techniciens sur le terrain en décembre 2013.

La société de géomètre-expert Arpent Conseils a procédé aux opérations de levés topographiques dans la deuxième quinzaine de novembre 2013.

Le projet de zonage d'assainissement arrêté en 2011 ne donnera lieu à adoption définitive par le conseil municipal qu'une fois qu'aura été finalisé le projet de travaux d'assainissement élaboré par la société G2C.

La prochaine réunion, qui aura pour objet la présentation de la première version du projet de travaux après prise en compte des études prescrites par l'agence de l'eau, aura lieu le 28 janvier 2014.

➤ Aménagement de la Place du Groupe Lorraine 42 (GL 42)

Parmi les objectifs fixés par notre équipe communale, il en est un qui portait sur l'aménagement de cette place centrale du village. A vrai dire, il s'agissait surtout d'une réflexion sur le devenir de cet espace. De nombreuses réunions de travail ont été menées avec le cabinet Houillon d'Epinal, spécialisé dans les aménagements paysagers. Elles ont permis de définir ensemble et de manière très constructive nos attentes dans ce domaine.

Comment mettre en valeur le monument aux morts? Comment réaliser un nombre suffisant de places de parking aux riverains, tout en créant une voie de circulation pour y accéder ? Comment « jouer » avec la pente que présente cet espace?

Mme Houillon, architecte-paysagère, a beaucoup travaillé aussi avec les données de notre patrimoine et c'est la présence, autrefois, du ruisseau du Béhard traversant cette place qui a été retenue. Ainsi, le projet prévoit l'installation d'une fontaine ornementale et la trace discrète, tout aussi symbolique, du tracé de ce cours d'eau... Un arbre, quelques plates-bandes arbustives et fleuries, quelques bancs viendront compléter cet aménagement. L'idée conductrice de notre réflexion consiste à faire de cette place un lieu agréable, fonctionnel avec des choix de matériaux respectant notre environnement rural.

Le montant des honoraires du cabinet-conseil Houillon s'élève à 6 578€ TTC et les travaux ne pourront être entrepris qu'en 2014 avec la prochaine équipe municipale qui validera, ou pas, ce projet, en accord avec la population.



Aménagement de la place du GL42 proposé

Travaux réalisés

➤ Appentis et cour arrière de la mairie

La rénovation de la mairie n'était pas tout à fait terminée et c'est sur sa face cachée que ces travaux ont porté. Les murs avaient besoin d'un sérieux ravalement et peu de gens connaissent la petite cour qui se situe derrière la mairie, autrefois envahie par les grandes herbes, aujourd'hui transformée en une agréable terrasse bétonnée. Les escaliers menant à la vigne pédagogique ont été remaniés et prolongés par une allée propre en béton jusqu'au cabanon nouvellement construit pour les membres de l'Association des Vignerons de Vigneulles. Ceux-ci pourront ainsi bénéficier d'un local d'une quinzaine de mètres-carrés pour y entreposer leur matériel. A

l'heure actuelle, ce bâtiment accueille la première cuvée réalisée par l'association : un petit Auxerrois blanc que les participants au Noël Municipal ont pu découvrir en primeur.

Des travaux d'isolation et d'aménagement seront réalisés, en début d'année, par les adhérents, le matériel étant fourni par la mairie. On peut signaler aussi que ce local a été raccordé au réseau eau et électricité au cours du terrassement. Un grillage a été posé sur le mur de séparation entre la cour et la vigne pour des raisons de sécurité, surtout en présence d'enfants. Une petite pelouse verra le jour entre le local et le mur pour apporter un peu de verdure à cet ensemble essentiellement bétonné.

C'est l'entreprise Contal de Benney qui a mené à bien ces travaux pour un montant de 14 130.42€ pour la cour, les façades et les escaliers et de 9 638.02€ pour le local des vignerons. Des travaux supplémentaires d'un montant de 2 820.52€ ont été nécessaires pour compléter cette rénovation fort réussie.



Appentis du jardin de l'ancien presbytère



Sortie de secours de la salle du Pressoir



Cour arrière de la mairie

VISITES DE SECURITÉ ANNUELLES

Chaque année, la société DEKRA effectue des visites de contrôle sur les jeux mis à disposition des enfants, les équipements de l'aire de loisirs mais aussi les installations électriques des différents bâtiments communaux. Ces vérifications annuelles ont lieu dans le cadre d'un contrat de maintenance signé entre la mairie et cette société. Elles permettent de nous signaler les anomalies constatées, pouvant mettre en cause la sécurité de ces installations, et d'y remédier en faisant intervenir une entreprise ou les ouvriers intercommunaux. Par exemple, des caches-boulons sur les jeux d'enfants de la place ont souffert du gel, il faudra les changer pour éviter qu'un enfant se coince les doigts dedans. Nous passons aussi de temps en temps pour un rapide coup d'œil mais nous invitons fortement les utilisateurs (ou plutôt leurs parents) à venir signaler à la mairie toute défectuosité constatée. Ces consignes d'utilisation sont d'ailleurs rappelées sur la plaque apposée derrière l'abribus. C'est la réglementation en vigueur qui l'exige.

INTERRUPTIONS DE LA FOURNITURE D'ACCÈS À INTERNET

La connexion Internet pour certains habitants a été coupée à partir de la dernière semaine de novembre jusqu'au mercredi 4 décembre. Un technicien de la société Mémonet s'est rendu le lundi 25 novembre sur le relais de Vigneulles, puis sur celui de Barbonville pour constater que le renvoi sur le relais de Vigneulles était défaillant. Les réparations nécessitaient l'intervention d'un technicien spécialisé au moyen d'une nacelle, ainsi que d'une équipe et de diverses autorisations réglementaires. L'intervention a donc seulement eu lieu le mercredi 4 décembre au matin.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article 7 des conditions générales d'accès à Internet d'Ozone, en cas d'interruption du service pendant une durée supérieure à 72 heures non interrompues, consécutive à une faute imputable à Ozone, le client peut demander à Ozone de procéder au remboursement de la période d'abonnement facturée sans livraison de service.

INFORMATIONS PRATIQUES

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2014

La population totale de la commune de Vigneulles à compter du 1er janvier 2014 est de 272 habitants.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Le dernier recensement de la commune de Vigneulles a été réalisé du 17 janvier au 16 février 2013.

Cartes nationales d'identité



10+5 ans

À compter du 1er janvier 2014, la carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

Simplification des demandes :

inutile de vous déplacer en mairie. Prolongation automatique des cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. La date inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

exception :

cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures ; elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

ÉTAT CIVIL

Décès

- Pierre CALDERARA nous a quittés le 5 novembre 2013.

NOËL MUNICIPAL

Petits et grands se sont retrouvés ce dimanche 22 décembre 2013 pour fêter le Noël Municipal.

Prenez trois musiciens très sérieux mais quelque peu maladroits, habillés de leurs queues-de-pie noires. Ils parlent peu, tout est dans la gestuelle et le mime. C'est ensuite un enchainement de gags plus drôles les uns que les autres, accompagnés par leurs instruments fétiches, et vous avez le Trio KAZOO, de la Compagnie des Voleurs de Poules. Ce trio a su captiver petits et grands tout au long de sa prestation offerte pour le Noël Municipal. Les artistes ont su saisir la moindre occasion pour répondre aux réactions du public et, de l'avis général, ce dernier a été largement conquis.

Et puis, le Père Noël n'a pas failli à sa réputation, lui qui connaissait, presque personnellement, tous les enfants du village et leur a remis des friandises en chocolat.

Pour terminer agréablement cet après-midi, les participants ont été invités à lever le verre de l'amitié et ont pu ainsi goûter en primeur la première cuvée d'auxerrois réalisée par l'association locale des Vignerons de Vigneulles.

Merci encore à toutes les personnes qui se sont associées à l'organisation de cette petite fête traditionnelle toujours appréciée par tous.

LES DATES À RETENIR !

➤ Théâtre à Vigneulles avec la troupe Y'a d'la joie : le 15 mars 2014

Retenez et réservez votre soirée du samedi 15 mars 2014. La troupe « Y'a d'la joie » vous fera découvrir une pièce de Feydeau revisitée année 2014. Chut...

➤ Élections municipales : les 23 et 30 mars 2014

➤ Comice agricole : le 11 mai 2014 à Vigneulles

➤ 2^{ème} festival photo « Déclic Nature » : du 16 au 18 mai 2014 ; il est organisé par la Communauté de Communes du Val-de-Meurthe, en partenariat avec l'atelier « Vivre ensemble le site du Plain », le conseil général de Meurthe-et-Moselle, les communes de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières, à la Maison des Fêtes et de la Culture (MFC) de Blainville-sur-l'Eau.

De nombreuses expositions et animations naturalistes seront proposées gratuitement durant ces trois journées. Un site Internet a été créé pour cette occasion : www.festivaldeclicnature.jimdo.com. Vous y retrouverez l'ensemble du programme de la manifestation, dont les invités d'honneur sont Benoît Palusinski et Vincent Munier.

Un concours photo amateur est proposé jusqu'au vendredi 18 avril 2014. Les photos des candidats seront exposées lors du festival et la remise des prix aura lieu le dimanche 18 mai 2014 (cf tract joint).

➤ Élections européennes : le 25 mai 2014

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU VAL-DE-MEURTHE (CCVM)

Interventions des agents intercommunaux au bénéfice des communes rurales

Lorsque la saison ou les circonstances l'imposent, les agents techniques de la CCVM interviennent régulièrement pour tondre les espaces communaux en herbe : usoirs, aire de loisirs du Breuil. Ils procèdent le moment venu à la taille des arbres bordant la voirie ou agrémentant les places et l'aire de loisirs. Ils renouvellent les fleurs des massifs et celles des bacs posés aux fenêtres des bâtiments communaux de la place de la Vieille Eglise. Ce sont encore eux qui, selon le projet élaboré par le groupe en charge du fleurissement et de l'aménagement paysager de l'aire de loisirs, ont créé en 2012 l'ensemble de massifs en forme de fleur auquel conduit l'allée de l'aire de loisirs.

Ce sont enfin eux qui veillent à mettre en état le cimetière lorsqu'approche le temps habituel des visites (période de la Toussaint).

Du printemps à l'automne particulièrement, toutes ces interventions constituent une part très importante du travail des agents intercommunaux, étant entendu qu'ils effectuent des tâches similaires dans les autres communes rurales de la CCVM que sont Barbonville, Charmois, Mont-sur-Meurthe et Rehainviller.

La municipalité remercie les agents intercommunaux pour tout le travail accompli durant l'année 2013, et particulièrement pour la plantation et le choix varié de fleurs et de légumes, légumes offerts gracieusement à la dégustation pour chaque habitant dans l'objectif de « (re)découvrir des légumes anciens ». Grâce à leur concours, le cadre de vie pour chacun s'en trouve embelli.

Dans le cadre de l'entretien du petit patrimoine bâti communal, les agents intercommunaux ont rénové les huisseries de l'atelier communal.

Des aides pour faire baisser vos factures de chauffage : le dispositif « Habiter mieux »

En 2014, la Communauté de Communes du Val-de-Meurthe reconduit sur son territoire le dispositif « Habiter mieux » reposant sur le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART), et ce en collaboration avec les services de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Régional de Lorraine.

Le dispositif s'adresse en premier lieu aux propriétaires occupants ayant des ressources modestes ou très modestes qui envisagent de réaliser des travaux de rénovation thermique (logement de plus de 15 ans). Le niveau de revenus annuel du ménage ne doit pas dépasser les montants suivants :

<i>Nombre de personnes dans le ménage</i>	<i>Niveau des ressources (en €)</i>
1	18 170
2	26 573
3	31 957
4	37 336
5	42 736
Par personne supplémentaire	+ 5 382

Les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25% afin de :

- bien se chauffer
- diminuer ses factures d'énergie

Complémentaire à l'aide aux travaux de l'ANAH, le dispositif « Habiter mieux » permet d'apporter une participation forfaitaire supplémentaire des structures suivantes au financement des travaux :

- ANAH : 3 500 € (*sous condition de réservation des certificats d'économie d'énergie à l'ANAH*)
- Communauté de Communes du Val-de-Meurthe : 500 €
- Conseil Régional de Lorraine : 500 €
- Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, CARSAT, MSA, CAF... : au cas par cas sous condition de ressource et de statut.

Les personnes éligibles souhaitant bénéficier du dispositif seront accompagnées par un organisme professionnel (assistance à maîtrise d'ouvrage) qui :

- réalisera le diagnostic thermique du logement,
- élaborera avec le propriétaire le projet de travaux,
- montera le dossier de financement,
- suivra le bon déroulement des travaux.

L'ANAH subventionne également cette prestation via une aide allant de 550 à 800 € selon le type de dossier.

Les **propriétaires bailleurs** ainsi que les **copropriétaires** peuvent également y être éligibles sous certaines conditions.

Attention : les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention d'un accord des financeurs.

Contact :

Communauté de Communes du Val-de-Meurthe

M. Cédric TROCHAIN

Tél. (ligne directe) : 03 83 72 38 32

Mail : c.trochain@ccvm54.fr

Collecte des objets encombrants

À compter de la présente année, la fréquence de la collecte des objets encombrants est modifiée comme suit :

Deux passages par an selon un calendrier qui sera communiqué ultérieurement (jusqu'en 2012, quatre passages par an, puis trois passages pour l'année 2013)

Les objets encombrants, appelés aussi objets hétérogènes ou familièrement « monstres », sont les objets qui, par leurs dimensions et leur poids, sont difficilement transportables à la déchetterie intercommunale. Tout autre objet dont on veut se débarrasser et qui ne peut être présenté à la collecte des ordures ménagères hebdomadaire doit être apporté à la déchetterie où l'agent d'accueil indiquera l'endroit de dépôt adéquat.

Après ouverture des colis livrés à domicile ou suite au retour des courses, les cartons d'emballage bruns méritent un sort particulier : ils doivent être impérativement apportés à la déchetterie après avoir été soigneusement débarrassés des conditionnements, liens de serrage, films en plastique et autres calages, puis mis à plat.

Les téléviseurs et les gros appareils électro-ménagers dont on souhaite se débarrasser (réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, lave-linge...) ne doivent être qu'exceptionnellement présentés à la collecte des objets encombrants. S'il s'agit d'un appareil qu'on souhaite remplacer par un appareil neuf, le commerçant ou l'artisan chez qui on se fournit doit accepter de reprendre le vieil appareil dans le cadre d'une reprise dite « un pour un ». Dans tous les cas, ce type particulier de déchet d'équipement électrique et électronique fait l'objet d'un traitement spécifique lors de sa réception dans les centres de traitement prévus à cet effet.

ÉLECTIONS

DEVANT AVOIR LIEU EN 2014 :

dates, nouveautés, procurations et candidatures

Dates des scrutins

Les élections devant avoir lieu en 2014 sont les élections municipales et les élections européennes.
Les élections municipales auront lieu le dimanche 23 mars 2014 pour le premier tour et le dimanche 30 mars si un deuxième tour est nécessaire.
Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Nouveautés concernant les élections municipales des communes de moins de 1 000 habitants

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 a modifié certaines modalités des élections municipales. En ce qui concerne les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est le cas pour Vigneulles, **le détail des modifications (candidatures notamment) figure dans le dépliant joint à ce bulletin**.
Ce dépliant a été rédigé par le ministère de l'intérieur en plein accord avec l'association des maires de France.

Procurations

Les électrices ou les électeurs souhaitant établir une demande de vote par procuration pourront désormais télécharger le formulaire de demande sur leur ordinateur personnel, le remplir et l'imprimer (voir le site : www.service-public.fr).

Il leur restera toutefois à apporter ce document au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance qui le transmettra par voie postale à la mairie où ils sont inscrits en tant qu'électrices ou électeurs.

Compte tenu de la transmission de la procuration par voie postale, il convient de ne pas s'y prendre au dernier moment.

Candidatures aux élections municipales

À compter des élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est obligatoire. Une information officielle est diffusée auprès des électrices ou électeurs intéressés. Elle a été rédigée par le ministère de l'intérieur en plein accord avec l'association des maires de France et est imprimable sous forme de dépliant.

Des dépliants sont disponibles au secrétariat de la mairie.

L'information est accessible en ligne sur le site du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr rubrique « Élections ».